

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2015

DROIT HUMAIN À L'EAU POTABLE - (N° 2715)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD37

présenté par
M. Lesage, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« L. 1313-2 du code de la santé publique »,

les mots :

« 520 A du code général des impôts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une référence inexacte.